



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

veaux

Question écrite n° 71

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les éleveurs de veau qui n'arrivent pas à sortir de la crise à laquelle ils sont confrontés depuis 2005. En effet, malgré les efforts entrepris par le Gouvernement, les coûts des produits laitiers utilisés dans l'alimentation des veaux restent élevés, et la pression de grands groupes européens vient casser les marchés déjà fragiles. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position en la matière et les mesures qui pourraient être envisagées afin de sortir la filière de cette crise.

Texte de la réponse

La filière du veau de boucherie est confrontée à d'importantes difficultés liées à un déséquilibre entre l'offre et la demande de viande de veau, ainsi qu'au renchérissement des coûts de production, en particulier de la poudre de lait. Afin de préserver la rentabilité du secteur et le revenu des éleveurs, des travaux ont été menés avec les représentants de la filière et le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER). Ces rencontres ont abouti à proposer un cadre interprofessionnel visant à mieux maîtriser la production et à relancer le secteur, tout en tenant compte de la situation des éleveurs. La mise en place d'un plan de soutien de 7,8 millions d'euros à la filière dont 1,5 million d'euros supplémentaires au titre du fonds d'allègement de charges (FAC) a été annoncée le 21 août 2007. Ce programme prévoit par ailleurs des mesures d'adaptation du nombre de places dans les exploitations ainsi que des compensations des pertes subies par les entreprises d'intégration et l'accompagnement de la restructuration des grandes entreprises. L'office de l'élevage complètera ces dispositions par des actions de recherche et de promotion. En outre, la défense de la production française de veau a été assurée en obtenant, en juin 2007, au niveau communautaire de réserver aux seuls bovins de moins de huit mois, la dénomination « veau ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4761

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7032